

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Défense, le 08/06/2023

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

L'Autorité environnementale a délibéré sur un avis lors de la session du jeudi 8 juin 2023. Elle ne rendra pas d'avis sur un autre dossier faute de moyens pour l'instruire (cf. communiqué de presse du 4 novembre 2021)

1. [Entrepôt Weerts Logistic Park XXVIII sur la zone DLI du Grand port maritime de Dunkerque à Loon-Plage \(59\)](#)
2. Révision du plan de prévention des risques inondation (PPRI) du bassin versant du Dadou (81)

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse de l'IGEDD/AE

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11 - Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde Lambert

Tél : 01 40 81 90 08 - Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Contacts Autorité environnementale

Alby Schmitt

Tél : 01 40 81 74 27 - Mél : alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Françoise Facon

Tél : 01 40 81 23 03 - Mél : marie-francoise.facon@developpement-durable.gouv.fr

Avis sur des dossiers soumis à évaluation environnementale

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par les projets. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent.

Entrepôt Weerts Logistic Park XXVIII sur la zone DLI du Grand port maritime de Dunkerque à Loon-Plage (59)

Cette opération qui consiste en l'implantation d'une activité de stockage et de distribution sur 84 000 m² est la seconde réalisée dans le cadre du projet Dunkerque Logistique International (DLI) Sud. L'étude d'impact est de qualité médiocre et imprécise, de nombreux sujets étant traités de façon superficielle. Elle ne fait pas suffisamment le lien avec l'étude d'impact initiale du projet DLI Sud de décembre 2011 qui devrait être actualisée.

L'Ae recommande de garantir l'absence d'impact sur le Grand Gravelot durant la période de nidification ou, à défaut, d'exclure la réalisation de travaux durant la période d'avril à juillet. Les alternatives au transport routier et au véhicule individuel doivent être favorisés. Il convient d'analyser les incidences sur le bruit et la qualité de l'air à l'échelle du port Ouest et de présenter un bilan complet des émissions de gaz à effet de serre, avec des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Les hypothèses prises en compte dans l'étude de dangers pour modéliser les distances d'effets en cas d'incendie doivent être réexaminées, avec une conclusion argumentée sur le niveau de maîtrise des risques et une cartographie des distances d'effets.

Absence d'avis de l'Ae sur un dossier

Saisie pour avis sur le dossier de la révision du plan de prévention des risques inondation (PPRI) du bassin versant du Dadou (81), l'Ae constate qu'elle ne dispose pas des moyens lui permettant d'instruire ce dossier inscrit à la séance de ce jour.

[Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur la page LinkedIn de l'Ae](#)

Désinscription ici